

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51Suppléants ayant voix
délibérantes :**1**

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017 A 18H**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 avril 2017 à 18H00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY

Conseillères absentes excusées : Carine BRODIN, Ghislaine DUBIEN**Conseiller absent :** Paul PERRIN,**Conseiller suppléant ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SIEG63
pour les contrats de plus de 36KVa
DELIBERATION N°20170404-23**

Rapporteur : Serge PERCHE, vice-président

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe ;

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : **groupement SIEG ELEC 2017 - 2022**

La convention a une durée de 6 ans ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision.

Autorise l'adhésion de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de groupement.

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	51	+	Représentés	5	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour :	56		Contre :	0		
Abstention :	0							



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD